



Dossier de presse

**Exercice d'activation du plan particulier
d'intervention de Jarry**

Le jeudi 28 novembre 2019 à partir de 9h30

1 - Contexte de l'Exercice

La pointe Jarry à Baie-Mahault regroupe 4 établissements à risques technologiques issus de leur activité industrielle dans les hydrocarbures, le gaz, ou le stockage de farine en silo. Sur ces 4 établissements, trois sont classés SEVESO seuil haut : le dépôt d'hydrocarbures de la SARA, Société Anonyme de Raffinerie aux Antilles, le dépôt de butane de la société RUBIS Antilles-Guyane, et [EDF](#) PEI pointe Jarry.

Les conséquences d'un accident majeur peuvent avoir un impact sur les établissements et les usagers de la zone industrielle et commerciale de Jarry.

Afin de réduire les conséquences d'un tel évènement et de prévoir les dispositifs de secours nécessaires, un **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) de la zone de Jarry a été adopté en 1997 et révisé en 2011.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le préfet de la région Guadeloupe organise, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques, un exercice d'activation de ce plan sur le terrain **le jeudi 28 novembre 2019 au matin**, pour tester les trois objectifs suivants :

- > la diffusion de l'alerte aux services concernés et à la population ;
- > la sécurisation d'un axe rouge qui permet d'évacuer d'éventuels blessés vers le CHU de Pointe-à-Pitre ;
- > la capacité des usagers à évacuer la zone concernée par le PPI.

2 - Chronologie de l'exercice

Dans la matinée du jeudi 28 novembre 2019, un accident se déclare sur le site de la société RUBIS à Jarry. Après en avoir évalué la nature, l'évolution prévisible et les conséquences, le responsable du site met en œuvre son Plan d'Opération Interne. Ce plan a pour objectif de définir l'organisation interne de l'entreprise et les moyens propres permettant de maîtriser un accident circonscrit au site.

Le responsable du site communique au préfet de l'évolution de la situation, qui décide de mettre en œuvre le PPI, disposition spécifique du plan Orsec (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile). **Le préfet prend alors la direction des opérations dans l'hypothèse d'un sinistre grave débordant le cadre de l'établissement et menaçant le voisinage.**

Le début de l'exercice est prévu à 09h30 dès la validation du déclenchement du PPI et le retentissement des sirènes. S'ensuit la diffusion du message d'alerte par les radios, la mise en place de l'axe rouge et le début des évacuations vers les points de rassemblement. La fin d'exercice est estimée aux alentours de 12h30, qui impliquera le déblocage de l'axe rouge.

3 - Évacuation de la zone concernée

L'activation du PPI se manifeste par une **alerte diffusée par une sirène** dont le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacun séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence. C'est la sirène testée chaque 1^{er} mercredi du mois par les 4 établissements concernés.

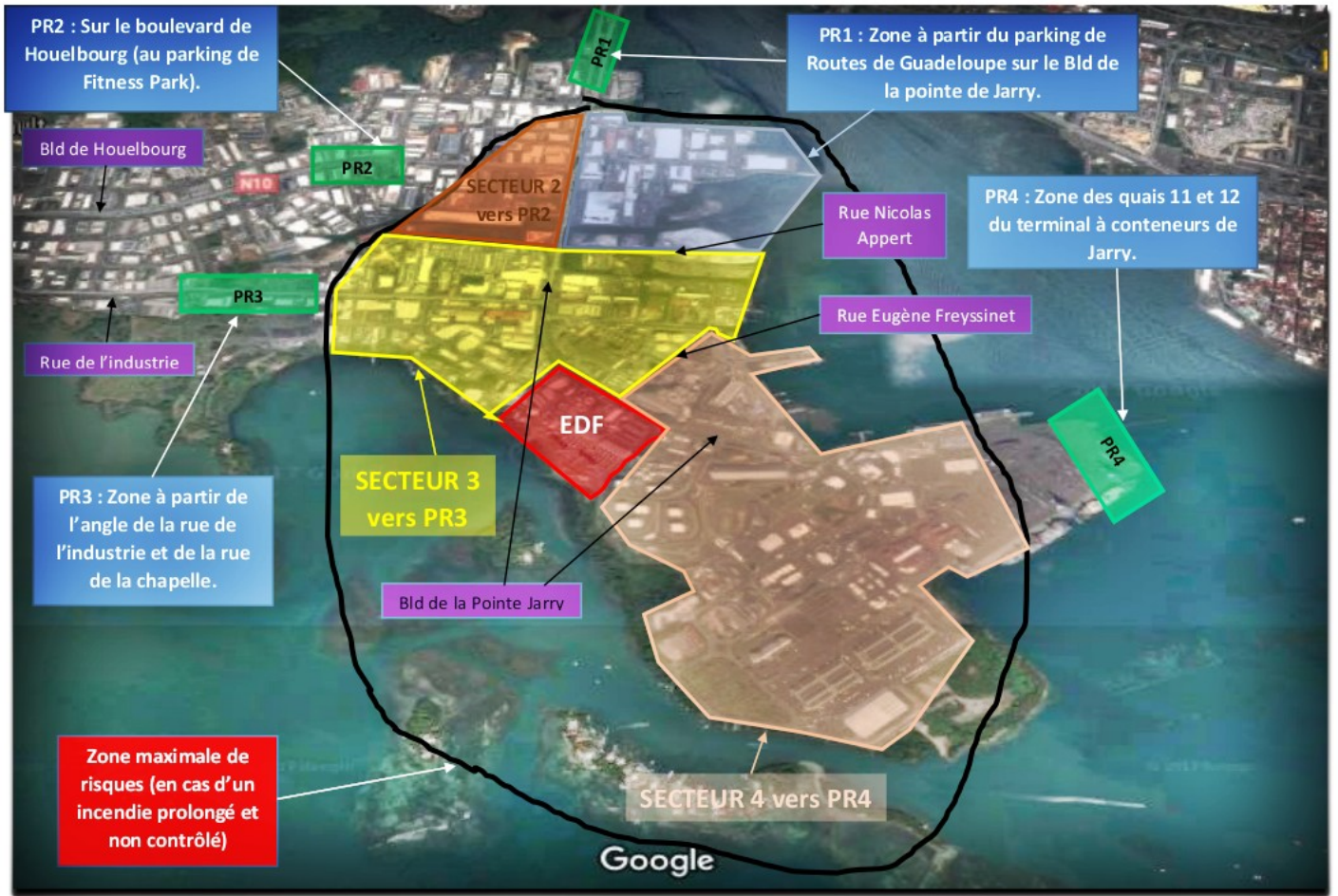
A ce signal, la population située dans le périmètre du PPI doit dans un premier temps rester à l'abri dans ses locaux, afin de ne pas respirer de fumées, et **écouter les stations de radios locales**.

Dans un second temps, après diffusion d'un bulletin spécial sur les ondes, elle rejoint à **pied** les points de rassemblements identifiés sur le schéma ci-dessous.

Les 4 points de rassemblements (PR) du Plan particulier d'intervention de Jarry :

- > PR 1 : le parking de Routes de Guadeloupe sur le boulevard de la Pointe Jarry
- > PR 2 : le parking de Fitnessse Park sur le boulevard de Houelbourg
- > PR 3 : zone à l'angle de la rue de l'industrie et de la rue de la chapelle
- > PR 4 : quais 11 et 12 du terminal à conteneurs de Jarry

La population est invitée à évacuer dans le calme et le respect des règles de sécurité routière, l'accès aux points de rassemblement se faisant à proximité de grands axes routiers dépourvus parfois de voies réservées aux piétons.



4 - Mise en place d'un axe rouge

Parallèlement, un axe rouge qui permet l'évacuation des blessés potentiels vers le CHU de Pointe-à-Pitre, est mis en place selon le schéma suivant :

> la circulation est totalement interdite sur le boulevard de la Pointe Jarry. Les forces de l'ordre assurent la sécurisation de cet axe de circulation ;

> sur la Nationale 1, du pont de la Gabarre à l'entrée du CHU, la circulation est réduite sur une voie, avec régulation de la circulation, dans le sens Basse-Terre/Pointe-à-Pitre.

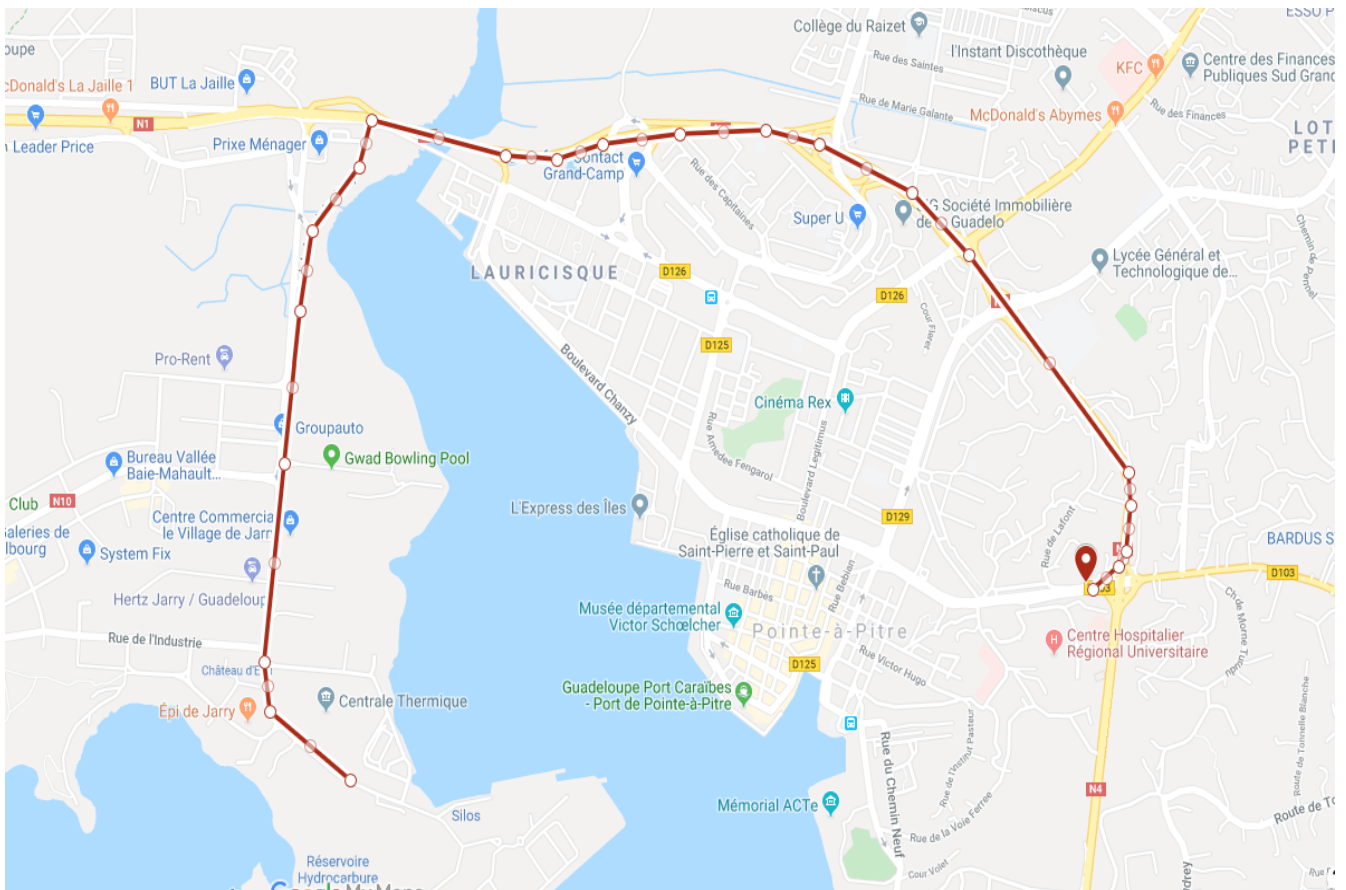
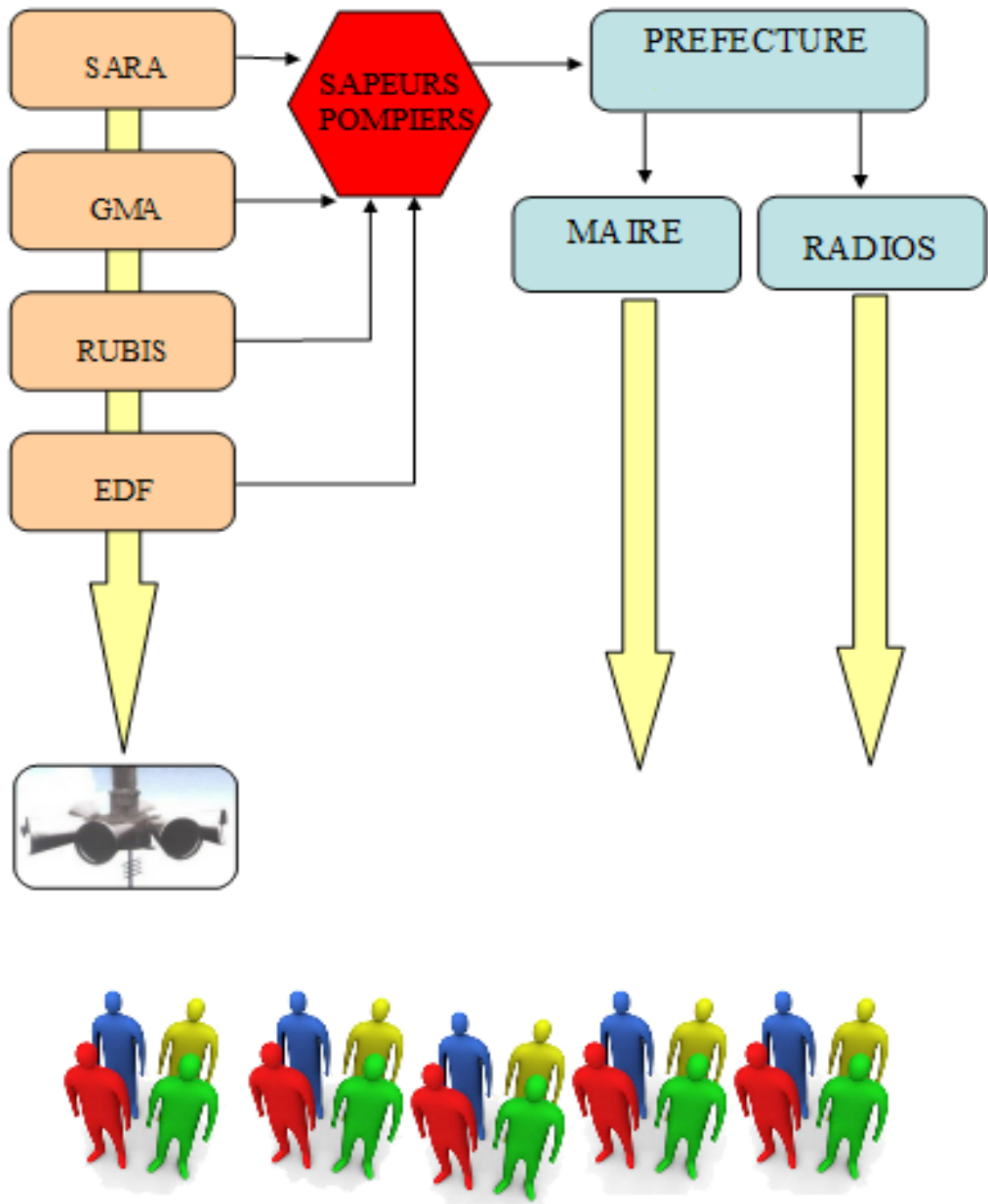


Schéma d'alerte de la population



POURQUOI APPLIQUER LES BONS RÉFLEXES ?

ALERTE



Pour la protection de vos proches et de vous-même, suivez ces consignes de sécurité

> En cas d'accident, vous devez :

> Pourquoi ?



Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ni dans votre véhicule.

Pour vous mettre à l'abri.



Obstruer toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation, la climatisation. Vous éloigner des portes et fenêtres.

Pour vous protéger des fumées et des risques d'explosion.



Écouter la radio.

Les pouvoirs publics vous informeront sur la nature de l'accident et sur les consignes à suivre.



Ne pas téléphoner.

Les secours ont besoin des lignes téléphoniques.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

L'école s'occupe d'eux et les secours ont besoin des voies d'accès pour intervenir.



Ne pas fumer. Fermer le robinet de gaz. Ni flamme, ni étincelle.

Pour éviter les risques d'explosion.



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

Pour être certain de pouvoir sortir en toute sécurité.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ALERTE



L'alerte est diffusée par une sirène dont le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence. La fin d'alerte consiste en 1 signal continu de 30 secondes.



**Enfermez-vous
dans un bâtiment**



**Fermez toutes
les arrivées d'air**



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école**



**Ne provoquez
ni flamme
ni étincelle**

**IMPORTANT :
CONSERVEZ
CE DOCUMENT**

FIN D'ALERTE
Son continu
de 30 secondes

